



Saphia GUERESCHI
Secrétaire Générale SNICS-FSU

Paris le 14 février 2019

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75012 Paris

Monsieur le Ministre,

Alors que se discute actuellement à l'Assemblée nationale la loi pour « une école de la confiance », le Ministre de l'Éducation fait fi de la parole des personnels infirmiers et de leur expertise sur la santé à l'École.

Pourtant, le 22 janvier dernier, à l'initiative du SNICS FSU, plus de 800 infirmier.e.s de l'Éducation nationale sont venu.e.s de toute la France à Paris pour lui faire part de leurs inquiétudes et de leur indignation quant à l'actuel manque d'ambition de la politique Éducative de santé à l'École et aux risques de certaines orientations ou décisions qu'il pourrait prendre début mars suite aux travaux du parcours de coordination renforcée santé-accueil-éducation 0-6ans.

Si son cabinet nous a assuré lors de l'audience ce même jour que le ministre voulait garder les personnels infirmiers au sein du ministère de l'Éducation nationale, les amendements qui vont être présentés vont à l'inverse de cette affirmation :

Visite médicale. *Un amendement propose d'insérer un article additionnel **après l'article 2** qui prévoit : "Au cours de la troisième ou de la quatrième année, une visite médicale est organisée à l'école pour tous les enfants, en présence des personnes titulaires de l'autorité parentale ou qui en assurent la tutelle. Elle comprend un bilan de santé et un dépistage des troubles de santé, qu'ils soient sensoriels, de langage, de corpulence, ou de développement psychomoteur."*

Petite enfance - Santé - Education. *Un autre article additionnel **après l'article 3** prévoira que, "pour favoriser une culture commune aux professionnels de la santé, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance, une contractualisation est réalisée entre le rectorat, l'agence régionale de santé et le conseil départemental". La contractualisation a pour objet une meilleure coordination autour d'un projet de territoire sur la petite enfance et l'organisation de formations continues communes aux différents professionnels dans les conditions prévues aux articles L. 6111-1 et L. 6311-1 du code du travail. La validation des acquis de l'expérience peut être demandée telle que prévue dans les articles L. 6411-1 et L. 6422-1 du code du travail." Un décret définira "le contenu et les modalités de mise en œuvre" de ce contrat". Cet amendement, précise l'exposé sommaire, "vise à organiser, dans chaque département, la création et la promotion d'un projet de territoire autour de la petite enfance". Il ajoute que "l'organisation d'une formation commune continue est un des enjeu clé de ce contrat".*

.../...

L'ambition des deux députés médecins qui les portent, Marie Tamarelle-Verhaege (LREM) et Cyrille Isaac-Sibille (MoDem) serait de créer un « vrai service médical complet pour les enfants, à partir de trois ans, avec infirmières scolaires, médecins et psychologues ». Le tout en interministériel avec une co-gestion Santé- Education nationale des lignes budgétaires existantes.

Le modèle défendu par ces députés n'est ni plus ni moins celui de « *santé scolaire* » qui a prévalu au Ministère de la santé de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale jusqu'au milieu des années 80.

Nous tenons à vous rappeler que ce service de santé scolaire avait été jugé « *inefficace, obsolète et inadapté à l'évolution des besoins des élèves* » par la représentation nationale. A la suite d'une redoutable évaluation, ce service avait été dissous.

La santé des élèves ne se limite pas à des examens de santé. Si des coopérations doivent exister de façon plus structurée comme le prétendent les médecins de l'Education nationale, ce n'est pas en externalisant des personnels ni en créant des strates supplémentaires que la réussite scolaire de tous les élèves sera améliorée, alors que tout est déjà en place pour y parvenir depuis la Loi de refondation de l'école et la Loi de modernisation de notre système de santé. Si on voulait se donner les moyens de faire appliquer les lois et les textes réglementaires qui ne le sont pas actuellement, notamment en ce qui concerne les visites médicales obligatoires de la sixième année, il n'y aurait aucune raison objective de changer la gouvernance, le pilotage, la structuration et l'organisation de la santé à l'Ecole.

Les élèves et étudiant.es d'ailleurs ne s'y trompent pas, comme en témoignent les 15 millions de consultations infirmières réalisées à leur demande chaque année et qui sont souvent autant de temps médical et de remboursements de soins « économisés » grâce à notre première évaluation de l'état et des besoins en santé des élèves.

Attachés à faire reconnaître la spécificité de la profession au sein d'une équipe éducative et pédagogique, au service des élèves, et non au service des médecins, **nous refusons de voir ressurgir ces équipes de « doublons » qui concentrent les moyens en personnel sur une tranche d'âge au détriment de tous les autres élèves. Ce serait un véritable gâchis dans le contexte budgétaire restrictif que nous connaissons.**

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous nous tournons aujourd'hui vers vous, pour faire entendre notre voix, reconnaître notre place et notre expertise et faire cesser un lobbying médical délétère pour la santé des élèves et étudiant.e.s et surtout coûteux dans cette période budgétaire contrainte.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir recevoir une délégation de notre syndicat dans les meilleurs délais.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Saphia GUERESCH